

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 18/001 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RELATIVE A L'ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

SEANCE DU 2 JANVIER 2018

L'An deux mille dix-huit, l'Assemblée de Corse, légalement convoquée le 20 décembre 2017, s'est réunie le mardi 2 janvier à 14 heures 30, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre-Jean LUCIANI, en sa qualité de doyen d'âge, assisté de Mme Laura Maria POLI et M. Petr'Antone TOMASI, secrétaires de séance.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, ANGELINI-BURESI Vannina, ANTONINI Danielle, ARMANET Guy, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BOZZI Valérie, CARLOTTI Pascal, CASALTA Jean-François, CASALTA Matteo, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CECCOLI François-Xavier, CESARI Marcel, COGNETTI-TURCHINI Catherine, COLONNA Romain, COMBETTE Christelle, DELPOUX Jean-Louis, DENSARI Frédérique, DUVAL Santa, FAGNI Muriel, FAZI Bianca, FELICIAGGI Isabelle, FILIPPUTTI Pierre-José, GHIONGA Pierre, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GIUDICI Francis, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, LUCIANI Pierre-Jean, LUCIANI Xavier, MARIOTTI Marie-Thérèse, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MONDOLONI Jean-Martin, MORTINI Lionel, NIVAGGIONI Nadine, ORLANDI François, ORSUCCI Jean-Charles, PADOVANI Marie-Hélène, PARIGI Paulu Santu, PEDINIELLI Chantal, PIERI Marie-Anne, POLI Antoine, POLI Laura Maria, POLI Pierre, PONZEVERA Juliette, POZZO di BORGO Louis, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, RIERA Catherine, De ROCCA SERRA Camille, SANTUCCI Anne-Laure, SARGENTINI François, SIMEONI Gilles, SIMONI Pascale, TALAMONI Jean-Guy, TOMASI Anne, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.4422-8 ;

CONSIDERANT que le quorum requis des deux tiers des membres de l'Assemblée de Corse présents ou représentés est atteint ;

CONSIDERANT qu'il est procédé à l'élection du Président de l'Assemblée de Corse selon les modalités suivantes :

Quatre candidatures ont été déposées :

- M. Jean-Guy TALAMONI
- M Jean-Martin MONDOLONI
- M. Jean-Charles ORSUCCI
- Mme Valérie BOZZI

CONSIDERANT les résultats du premier tour de scrutin :

- Inscrits : 63
- Votants : 63
- Exprimés : 63

Ont obtenu :

- M. Jean-Guy TALAMONI : 40 voix
- M. Jean-Martin MONDOLONI : 10 voix
- M. Jean-Charles ORSUCCI : 6 voix
- Mme Valérie BOZZI : 6 voix
- M. Gilles SIMEONI : 1 voix

ARTICLE PREMIER :

M. Jean-Guy TALAMONI ayant obtenu 40 voix, soit la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu Président de l'Assemblée de Corse au premier tour de scrutin.

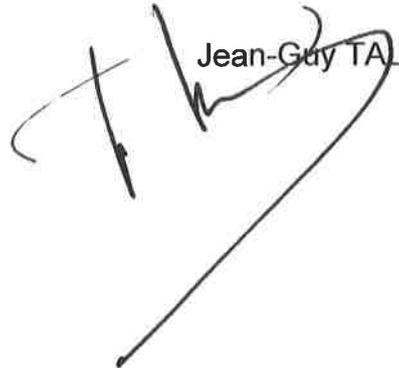
ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AJACCIO, le 2 janvier 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Guy Talamoni', is written over the printed name. The signature is fluid and somewhat abstract, with a long horizontal stroke at the bottom.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **DELIBERATION N° 18/001 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RELATIVE A
L'ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

Date de décision: **02/01/2018**

Date de réception de l'accusé **03/01/2018**

de réception :

Numéro de l'acte : **18_001**

Identifiant unique de l'acte : **02A-232000018-20180102-18_001-DE**

Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **5 .2**

Institutions et vie politique

Fonctionnement des assembles

Date de la version de la **19/04/2017**

classification :

Nom du fichier : **DELIBERATION N° 18-001 AC.doc (99_DE-02A-232000018-20180102-18_001-DE-1-1_1.pdf)**